

Annexe 1 : Synthèse des diagnostics du Grand Dijon et de chacun des cinq quartiers prioritaires et de veille du Grand Dijon : potentiels et points de vigilance

GRAND DIJON	
ATOUTS	FORCES
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire riche en emplois. - Des filières d'excellence porteuses de croissance endogène pour le territoire. - Un cadre de vie exceptionnel. - Une organisation des déplacements cohérente et multifonctionnelle. - Des initiatives innovantes en matière d'organisation du report modal. - Une politique énergétique qui porte ses fruits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une situation économique un peu « tendue » pour certains secteurs dans un contexte national de crise économique. - Un taux de chômage qui reste important. - Des inégalités qui se creusent au sein de l'agglomération, notamment dans les quartiers en difficultés concernés par la politique de la ville.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Des projets d'envergure dont la mise en œuvre aura des retombées importantes sur différents plans : croissance économique, attractivité, rayonnement du territoire. - Prise en compte et accompagnement des phénomènes de desserrement des ménages et d'évolution de la configuration des ménages. - Optimisation et valorisation du foncier existant : la « ville sur la ville ». - Accompagnement de la sédentarisation sur le territoire des personnes à haut niveau de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des revenus. - Hausse du cout énergétique. - Risque de décrochage des quartiers les plus en difficultés. - Accentuation de la situation de précarité énergétique pour les ménages aux revenus les plus faibles.

QUARTIERS PRIORITAIRES

LE MAIL - CHENOVE		
POTENTIELS	POINTS DE VIGILANCE	
<p>Une dynamique de transformation urbaine qui se poursuit et favorise le retournement d'image du quartier, notamment avec le tramway, un levier majeur de cette transformation.</p> <p>Des équipements au rayonnement intercommunal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - existants : équipements sportifs (centre nautique...), culturels (Le Cèdre...) - à venir : la Maison Universitaire de Santé et soins primaires 	<p>Le maintien de secteurs qui concentrent les difficultés au sein du quartier (secteur Renan).</p> <p>Une précarité particulièrement forte de la population, avec des indicateurs très dégradés en termes de précarité et pauvreté.</p> <p>Des opérations à venir pour conforter l'offre commerciale en coeur de quartier, aujourd'hui limitée et très fragile.</p> <p>Une requalification du parc public à poursuivre.</p> <p>Une vigilance à avoir sur les copropriétés, face à un risque de décrochage par rapport au parc public.</p>	
		Quartier ZUS (en 2009)
Population du quartier	8 700 habitants	4 806 habitants (source RFL 2011)
Poids de la population du quartier par rapport à la population communale (2011 : 14 014	62,8 %	34,3 %

hab.)		
Poids de la population du quartier par rapport à la population intercommunale (2011 : 245 697 hab.)	3,46 %	1,96 %
Taux de chômage sur le quartier	21,6%	...%
Revenu médian mensuel déclaré des ménages	974 €/UC (source INSEE DGI 2009)	817 €, soit un revenu annuel de 11 810 €/UC (source RFL 2011)
Part des ménages locataires du logement à loyer modéré	56,4 %	... %

LES GRESILLES – DIJON		
POTENTIELS	POINTS DE VIGILANCE	
<p>Un quartier ouvert sur la ville et l'agglomération. Création d'un coeur de quartier autour de la place Galilée.</p> <p>Une diversification de l'habitat et des fonctions en cours.</p> <p>Une offre d'équipements et de services qui s'est renforcée.</p> <p>Un quartier dont la transformation urbaine est bien visible.</p>	<p>La nécessité de pérenniser les investissements et les transformations : faire vivre la place Galilée et ancrer les commerces dans la durée.</p> <p>Un manque de coordination des interventions en matière de tranquillité publique couplé à un sentiment d'insécurité des habitants et professionnels.</p> <p>Une stratégie d'évitement des établissements scolaires du quartier.</p> <p>Un quartier encore peu investi par les professionnels qui y travaillent.</p>	
	Quartier ZUS (en 2009)	Nouvelle Géographie Prioritaire (2014)
Population du quartier	6467 habitants	3 545 habitants (source RFL 2011)
Poids de la population du quartier par rapport à la population communale (2011 : 151 672 hab.)	4,3%	2,33 %
Poids de la population du quartier par rapport à la population intercommunale (2011 : 245 697 hab.)	0,68%	1,44 %
Taux de chômage sur le quartier	25%	...%
Revenu médian mensuel déclaré des ménages	912 €/UC (source INSEE DGI 2009)	733€, soit un revenu annuel de 8 800 €/UC (source RFL 2011)
Part des ménages locataires du logement à loyer modéré	72,4%	

LA FONTAINE D'OUICHE - DIJON		
POTENTIELS	POINTS DE VIGILANCE	
<p>Une population jeune : le plus fort taux de jeunes de moins de 25 ans.</p> <p>Une localisation attractive.</p> <p>Des logements de grandes surfaces.</p> <p>Une présence d'équipements publics importante et diversifiée.</p> <p>Un quartier bien desservi par les transports en commun.</p>	<p>Une dégradation des copropriétés qui se traduit par une difficulté de commercialisation.</p> <p>Des secteurs plus particulièrement en difficultés : l'avenue du Lac.</p> <p>Plus de 50% des logements sont des T4/T5.</p> <p>40% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté.</p> <p>Une forte exposition au chômage.</p> <p>Un sentiment d'insécurité prégnant chez les habitants.</p>	
	Quartier ZUS (en 2009)	Nouvelle Géographie Prioritaire (2014)
Population du quartier	9 202 habitants	5 850 habitants (source RFL 2011)
Poids de la population du quartier par rapport à la population communale (2011 : 151 672 hab.)	6,1 %	3,86 %
Poids de la population du quartier par rapport à la population intercommunale (2011 : 245 697 hab.)	0,68%	2,38 %
Taux de chômage sur le quartier	25%	...%
Revenu médian mensuel déclaré des ménages	1005 €/UC (source INSEE DGI 2009)	925 €, soit un revenu annuel de 11 810 €/UC (source RFL 2011)
Part des ménages locataires du logement à loyer modéré	72,4%	

LE BIEF DU MOULIN - LONGVIC		
POTENTIELS	POINTS DE VIGILANCE	
<p>Un quartier dont l'image est en transformation.</p> <p>Une structure de l'habitat et un profil des habitants qui se diversifie avec la construction de l'éco-quartier.</p> <p>Une proximité au centre-ville qui rend le quartier attractif et permet aux habitants de bénéficier de services et d'équipements de qualité.</p> <p>Une population installée depuis longtemps et une délinquance assez faible.</p> <p>Des espaces publics de qualité qui sont un véritable atout pour le quartier : la présence d'importants espaces végétaux à proximité (parc de l'hôtel de ville, canal), des aires de jeux et city stade neufs.</p> <p>Une taille modeste de quartier qui permet de faire vivre une certaine convivialité entre les voisins.</p>	<p>Un accès à l'emploi qui reste fortement problématique : des actions concernant les freins à l'emploi encore trop peu mobilisées et coordonnées.</p> <p>Une dégradation continue des indicateurs socio-économiques.</p> <p>Des interventions sur le bâti qui restent à réaliser et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un niveau d'accessibilité insuffisant de certaines résidences face à un vieillissement de la population. - Une utilisation des balcons qui reste problématique - Une mauvaise utilisation des abords des logements collectifs (encombrants, motos...) - Le secteur de la rue du Dr Rollin <p>Des phénomènes de regroupements qui alimentent un sentiment d'insécurité</p> <p>Une population vieillissante et une</p>	

	faible rotation de la population Des questions sur les liens et échanges qui vont se mettre en place avec l'éco quartier Un niveau d'accessibilité insuffisant de certaines résidences face au vieillissement de la population Des interventions autour de la santé qui sont encore trop peu développées	
	Quartier ZUS (en 2009)	Nouvelle Géographie Prioritaire (2014)
Population du quartier	1 708 habitants	1 223 habitants (source RFL 2011)
Poids de la population du quartier par rapport à la population communale (2011 : 9175 hab.)	18,6 %	13,3 %
Poids de la population du quartier par rapport à la population intercommunale (2011 : 245 697 hab.)	0,68%	0,5 %
Taux de chômage sur le quartier	25%	...%
Revenu médian mensuel déclaré des ménages	993 €/UC (source INSEE DGI 2009)	841 €, soit un revenu annuel de 11 810 €/UC (source RFL 2011)
Part des ménages locataires du logement à loyer modéré	72,4%	100 %

BELVEDERE – TALANT		
POTENTIELS	POINTS DE VIGILANCE	
Des niveaux de formation moins faibles que pour le reste des anciens quartiers prioritaires. Une population proportionnellement plutôt active avec une part d'emplois précaires moins importante que sur les autres anciens quartiers prioritaires. Un maillage dense du quartier en offre commerciale et équipements publics, ainsi qu'une forte implication de la puissance publique.	Une proportion de jeunes qui diminue. Un écart croissant entre le quartier et le reste de la ville en termes de revenu. Un accès aux zones d'emploi compliqué. Des loyers très bas qui font peser un risque de déclassement. Des problématiques de santé mentale, ou d'isolement mal connues. Un taux d'emploi qui connaît une baisse alors qu'il augmente dans les autres QPV. Une mobilité des ménages qui est réduite dans le parc à loyer modéré, notamment du fait du coût réduit des loyers. Un indice de chômage des jeunes qui augmente également.	
	Quartier ZUS (en 2009)	Nouvelle Géographie Prioritaire (2014)
Population du quartier	4 608 habitants	2217 habitants (source RFL 2011)
Poids de la population du quartier par rapport à la population communale (2011 : 11 118hab.)	41,4 %	19,9 %
Poids de la population du quartier par rapport	1,83 %	0,9 %

à la population intercommunale (2011 : 245 697 hab.)		
Taux de chômage sur le quartier	20,3 %	...%
Revenu médian mensuel déclaré des ménages	1184 €/UC (source INSEE DGI 2009)	933 €, soit un revenu annuel de 11 810 €/UC (source RFL 2011)
Part des ménages locataires du logement à loyer modéré	50,8 %	

QUARTIERS DE VEILLE

QUETIGNY- CENTRE VILLE	
POTENTIELS	POINTS DE VIGILANCE
<p>Un quartier résidentiel mais qui est à proximité des équipements publics et des services</p> <p>Un lien au centre de l'agglomération par la mise en service du tramway</p> <p>La présence d'une importante zone d'activité économique à proximité</p> <p>Un taux d'activité concernant le quartier Centre-ville parmi le plus élevé des QPV du Grand Dijon</p> <p>Un bâti de qualité et qui présente une architecture atypique, à valoriser</p> <p>Un espace de convivialité au sein du quartier avec La création des jardins partagés</p>	<p>Un des plus forts taux de familles monoparentales de l'agglomération</p> <p>Un quartier peu animé</p> <p>Un décalage entre les parties rénovées du quartier et celles qui n'en ont pas bénéficié</p> <p>Une absence de centralité et de commerces au sein du quartier</p> <p>Peu d'emplois de la commune pourvus par les actifs de la commune et notamment les jeunes</p> <p>73% des actifs occupés de la commune travaillent en dehors de Quetigny</p> <p>Un tissu associatif faible</p>
	Quartier ZUS (en 2009)
Population du quartier	3752 habitants
Poids de la population du quartier par rapport à la population communale	38,3 %
Poids de la population du quartier par rapport à la population intercommunale	1,49 %
Taux de chômage sur le quartier	16,1 %
Revenu médian mensuel déclaré des ménages	1291 €/UC (source INSEE DGI 2009)
Part des ménages locataires du logement à loyer modéré	47 %

LONGVIC - GUYNEMER	
POTENTIELS	POINTS DE VIGILANCE
<p>Un vieillissement de la population à anticiper, mais qui n'est pas encore très important.</p> <p>Le nombre d'emplois présents sur Longvic est supérieur à la population active occupée résidente : 253 emplois pour 100 actifs en 2011</p>	<p>Guynemer présente l'indicateur de monoparentalité le plus élevé des anciens quartiers prioritaires.</p> <p>Un fort vieillissement attendu sur la décennie à venir.</p> <p>Des ménages qui connaissent d'importantes</p>

	difficultés de paiement des loyers à Guynemer Un cadre architectural et urbain peu attractif
	Quartier ZUS (en 2009)
Population du quartier	843 habitants
Poids de la population du quartier par rapport à la population communale (2011 : 9175 hab.)	8,9 %
Poids de la population du quartier par rapport à la population intercommunale (2011 : 245 697 hab.)	0,33 %
Taux de chômage sur le quartier	23,1 %
Revenu médian mensuel déclaré des ménages	1313 €/UC (source INSEE DGI 2009)
Part des ménages locataires du logement à loyer modéré	57 %

ANNEXE 2 : Enjeux, orientations stratégiques et objectifs opérationnels du Grand Dijon et des cinq communes

Pour le Grand Dijon

Cadre de vie et renouvellement urbain

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
ENJEU 1		
Permettre un équilibre de peuplement, support à la pérennité du renouvellement urbain	Diversifier et améliorer l'offre de produits logements	Lutter contre la dégradation des copropriétés dans les QPV ; Soutenir les éco-réhabilitations du parc public ; Assurer une production de logements sociaux équilibrée à l'échelle de l'agglomération ; Favoriser la production de logements en accession ou locatif libre dans les QPV.
	Structurer la politique d'attribution de logements	Mettre en œuvre le programme d'actions défini dans la convention de mixité sociale annexée au contrat de ville.
	Développer une stratégie de marketing territorial.	Soutenir les campagnes de marketing territorial qui concourent à l'attractivité des quartiers.
	Optimiser l'accompagnement des ménages en difficulté	Renforcer la mobilisation des dispositifs d'accompagnement vers et dans le logement ; Redéfinir les missions d'accompagnement renforcé.
ENJEU 2		
Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le PRU	Assurer la qualité de service (GUSP, espace commun...).	Animer un dispositif de coordination des actions communales.
	Assurer la tranquillité publique et résidentielle.	Mettre en œuvre un dispositif de médiation – médiateurs en journée et en soirée sur les QPV.
	Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'espace public.	Soutenir les projets communaux structurants qui valorisent les équipements ou les espaces publics.

Développement de l'activité économique, emploi et accès à la formation

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion	Favoriser les actions de remédiation vers l'emploi	Optimiser la mobilisation du dispositif PLIE ; Conduire des actions de FLE à visée

		professionnelle ; Conduire des actions d'accompagnements individuels et collectifs ciblés
		sur les QPV (Clubs, accompagnement global, accompagnement intensif individuel) ; Animer une fonction de coaching à l'emploi par QPV.
	Renforcer l'articulation entre besoin de recrutement des entreprises et demandeurs d'emploi.	Optimiser la mobilisation du dispositif des clauses d'insertion ; Animer des job-dating sectoriels sur QPV ; Optimiser la mobilisation du dispositif garantie jeunes ; Positionner les publics sur les actions GPECT – opérations de recrutement (volets offensif et défensif).
	Favoriser le parcours des demandeurs d'emploi (SPEL/IAE/entreprises).	Animer une offre AIO en direction des demandeurs d'emploi et des salariés ; Renforcer le positionnement des demandeurs d'emploi des QPV sur les structures de l'IAE ; Animer le dispositif 100 chances – 100 emplois ; Favoriser l'accès au parrainage ; Concourir à favoriser l'accès à l'apprentissage ; Animer une coordination emploi par QPV.
Favoriser le développement économique dans les quartiers	Dynamiser l'offre commerciale.	Conduire une étude sur la stratégie à conduire en termes d'offre commerciale dans les QPV ; Animer un dispositif de coordination, d'information et d'orientation ; d'aide à la création d'entreprise (ex : Cités Lab).
	Favoriser la création d'activités dans les quartiers.	Développer des permanences des acteurs de la création d'activités au sein des PR MDEF ; Animer un dispositif visant à favoriser l'accès aux porteurs de projets aux aides financières support à la création d'activités.

Enjeux transversaux pour le cadre de vie et renouvellement urbain

Lutte contre les discriminations	Garantir la tranquillité publique pour mieux vivre ensemble. o Prendre en compte la mémoire des habitants. o Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers. o Inscrire des projets d'histoire et mémoire en lien avec les rénovations urbaines.
Egalités homme/femme	- Formaliser une stratégie de peuplement et réviser l'offre de qualité de service : o Veiller à une offre de service prenant en compte des besoins spécifiques (femmes, familles monoparentales,...). - Garantir la tranquillité publique et résidentielle sur les quartiers : o Favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitantes.

	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre le sentiment d'insécurité : o Accompagner les femmes victimes de violences (conjugales, dans la précarité,...)
Jeunesse	<p>Faire des structures de proximité des relais pour promouvoir le service civique, l'engagement dans l'animation socioculturelle auprès des jeunes (BAFA/BAFD, métiers du sport et de l'animation) et le bénévolat (Juniors associations, chantier de jeunes bénévoles, jeunes ambassadeurs...).</p> <p>Augmenter le nombre de jeunes engagés en volontariat de service civique (se rapprocher de la cible de 25 %).</p>

Enjeux transversaux pour le développement de l'activité économique, emploi et accès à la formation

Lutte contre les discriminations	<p>Sensibiliser les acteurs de l'emploi et de l'insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> o Concevoir des outils d'objectivation o Promouvoir un outil juridique commun - Former et mobiliser les acteurs de l'emploi o Accompagner les acteurs de l'emploi aux changements des pratiques o Développer et valoriser l'engagement des entreprises / job-dating o Valoriser des actions de parrainage - Mieux lutter contre les discriminations à l'embauche et dans l'emploi o Promouvoir les méthodes de recrutement non discriminatoires o Soutenir une méthode de testing o Communiquer et valoriser les parcours de réussite
Egalités homme/femme	<p>Favoriser l'accès et le retour à l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Prendre en compte de façon spécifique le public femme dans l'accompagnement. o Favoriser la mobilité professionnelle sur des emplois porteurs pour les femmes. - Favoriser le développement économique dans le quartier o Soutenir la création d'entreprise via le FGIF et renforcer un suivi post création d'entreprise o Développer et valoriser l'engagement des entreprises pour l'accès à l'emploi des femmes (métiers non traditionnels, lutter contre le plafond de verre) - Mieux lutter contre les discriminations à l'embauche et dans l'emploi o Promouvoir les méthodes de recrutement non discriminatoires o Soutenir une méthode de testing (méthode des habilités...) o Communiquer et valoriser les parcours de réussite
Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la prévention de la discrimination à l'emploi, - Développer la mixité des emplois, l'accès à l'emploi, l'accompagnement à l'accès aux qualifications et aux formations, - D'organiser localement des continuums entre orientation, insertion, formation et emploi.

II. LE MAIL - CHENOVE

Cadre de vie et renouvellement urbain

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
ENJEU 1		
Poursuivre la mutation engagée et conforter l'attractivité du quartier	Achever les opérations programmées dans le cadre du PRU	Transférer la fonction commerciale du centre Saint-Exupéry sur la centralité Accompagner la commercialisation des logements de la centralité
	Poursuivre la mutation engagée dans le cadre du NPNRU	Conforter sur l'ensemble du quartier l'attractivité des équipements et la qualité des espaces publics (secteur Saint-Exupéry, quartier, quartier Renan, îlot Gambetta) Favoriser la mise à niveau, notamment en matière de performance énergétique du parc public et des logements en copropriétés (franges Est du tramway)
ENJEU 2		
Promouvoir une politique de peuplement équilibrée	Favoriser les parcours résidentiels (y compris internes au quartier)	Conduire une étude sur la typologie et l'occupation du parc social, par bâtiment Mettre en place un dispositif d'aide au déménagement Promouvoir, en lien avec les bailleurs, une démarche d'accompagnement au projet de Relogement

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
	Créer les conditions de l'arrivée de nouvelles populations	Mener une campagne de marketing territorial (en lien avec les bailleurs) pour favoriser l'arrivée des classes moyennes Optimiser les possibilités de dépassement s de plafonds HLM autorisés sur le quartier prioritaire et plus largement sur le Grand Ensemble Construire un partenariat avec l'Université Bourgogne pour mettre en place un dispositif innovant d'accueil des étudiants

		Implanter une résidence Séniors sur le Grand Ensemble
	Structurer une politique d'attribution des logements équilibrée au niveau de l'agglomération	Renforcer le partenariat avec l'Etat et les bailleurs Mettre en œuvre la convention de mixité sociale
ENJEUX 3		
Améliorer le cadre de vie des habitants	Améliorer la qualité de service au travers d'une meilleure coordination des partenaires	Mettre en place une plate-forme d'intervention inter-bailleurs pour répondre aux dysfonctionnements quotidiens Mettre en œuvre la charte de G.U.S.P.
	Favoriser l'appropriation par les habitants des investissements réalisés	S'appuyer sur le conseil citoyen et la maison du projet Faire participer les habitants aux actions d'amélioration de leur environnement
ENJEUX 4		
Garantir la tranquillité publique pour mieux vivre ensemble	Poursuivre le déploiement de la vidéo-protection sur le quartier	Installer de nouvelles caméras en concertation avec les membres du C.L.S.P.D. Participer à la création d'un Centre de Supervision Urbaine Intercommunal (C.S.U.I.)
	Solliciter le renforcement de la présence de la Police nationale sur le quartier	Garantir une présence visible de la Police Nationale sur le quartier Conforter le commissariat de Chenôve dans sa mission de service public de proximité
	Faire le choix de la médiation de proximité comme mode de régulation des problèmes quotidiens	Participer à la création d'un service de médiation intercommunal Renforcer la présence d'adultes relais sur les espaces publics
	Mieux coordonner les différents acteurs du territoire	Créer une direction de la tranquillité publique Rédiger une nouvelle convention de coordination entre la Police Nationale et la Police Municipale Améliorer l'efficacité des dispositifs structurés autour du CLSPD (notamment la Commission Locale de Sécurité et la Commission Restreinte Opérationnelle)

Développement de l'activité économique, emploi et accès à la formation

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
ENJEU 1		
Dynamiser la politique de l'emploi	Créer les conditions d'une mobilisation systématique des outils du droit commun	<p>Maintenir une offre de proximité pour les demandeurs d'emploi</p> <p>Renforcer les liens et les relations avec le service public de l'Emploi (Pôle Emploi, Mission locale)</p> <p>Veiller à la mobilisation des dispositifs d'insertion au bénéfice des Cheneveliers (Garantie Jeunes, PLIE, Clauses d'insertion...)</p>
	Renforcer le partenariat avec les entreprises chenevellières	<p>Travailler à la valorisation des compétences des habitants : partenariat pour la mise en place de stage...</p> <p>Créer un guichet de soutien aux entreprises (TPE, PME) : prise en compte des besoins, lien avec les institutions, informations générales</p> <p>Favoriser et participer à la mise en place d'une commission emploi au sein du club Grand sud</p>
	Lutter contre les principaux freins périphériques identifiés pour la prise d'emploi	<p>Proposer des systèmes de garde d'enfant pour les parents qui trouvent un emploi ou entrent en formation (places réservées en crèche...)</p> <p>Mobiliser les outils existants en matière d'aide à la mobilité au service des personnes en parcours d'insertion (aides au permis, plate-forme mobilité du bassin dijonnais) et faciliter le passage du permis pour les personnes les plus en difficultés (bourse au permis)</p> <p>Développer l'offre d'ateliers de FLE pour les personnes ne maîtrisant pas la langue française</p> <p>Renforcer la prise en charge globale des demandeurs d'emploi</p>

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Enjeu 2		
Favoriser le développement économique dans le quartier	Favoriser la création d'activités au sein du quartier	Construire une réflexion sur le potentiel développement économique du quartier et le développement d'une offre immobilière adaptée en lien avec le NPNRU Utiliser le dispositif territoire entrepreneur comme levier pour le développement de l'activité et de l'emploi Participer à une étude sur la stratégie à conduire en matière d'offre commerciale sur le quartier Accompagner l'ouverture d'une brasserie d'insertion au centre-ville
	Favoriser la création d'activités par les habitants	Développer l'entrepreneuriat au féminin Créer une régie de quartier au service de l'amélioration du cadre de vie

III. DIJON – GRESILLES

Cadre de vie et renouvellement urbain

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
ENJEU 1		
Formaliser une stratégie de peuplement et réviser l'offre de qualité de service	Poursuivre les actions de diversification de l'habitat	Réhabiliter le parc des bailleurs sociaux Produire des logements en accession libre et aidée Produire des logements qui répondent à des demandes spécifiques (étudiants, personnes âgées...)
	Conforter la diversification des fonctions urbaines	Assurer le bon fonctionnement et le développement de l'offre commerciale sur le quartier Soutenir et développer les activités économiques présentes sur le quartier (offre commerciale, offre de petites surfaces...)
	Coordonner et suivre les attributions sur le parc social	Mettre en œuvre les actions de la convention de mixité sociale Favoriser l'attrait du quartier en mettant en œuvre une stratégie de marketing territorial
	Intensifier la rénovation énergétique des bâtiments	Réhabiliter les équipements publics

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
ENJEU 2		
Garantir la tranquillité publique et résidentielle sur le quartier	Renforcer la coordination des interventions	Développer un outil d'analyse partenariale Articuler les différentes instances sur le quartier (CLSPD, CPSQ, CTSS, Commission de santé mentale et logement Acor Dijon, CTAD, GLTD) Mettre en œuvre un système de vidéo-protection dans les parties communes des parcs des bailleurs
	Identifier et favoriser la prise en charge des situations complexes	Mettre en œuvre des diagnostics partagés Trouver des solutions adaptées à chaque situation (dont les accompagnements renforcés)
	Développer une offre de service de médiation articulée à la tranquillité publique	Renforcer la présence sur l'espace public et dans les bâtiments relevant des bailleurs Participer à un dispositif de médiation d'agglomération Favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitant-e-s
ENJEU 3		
Lutter contre le sentiment d'insécurité	Accompagner les victimes	Accompagner les victimes d'infractions pénales Accompagner les femmes en situation précaire victimes de violences (conjugales, viols, agressions)
	Concourir à l'amélioration de la qualité des interventions auprès des victimes	Créer un réseau de professionnels de l'aide aux victimes (se connaître, échanger entre professionnels) Former / sensibiliser les professionnels aux problématiques de violence Développer des outils pour permettre une réponse rapide et efficace aux actes de délinquance mineurs (ex : le travail non rémunéré comme réponse pénale aux actes de petite délinquance)

Développement de l'activité économique, emploi et accès à la formation

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
ENJEU 1		
Favoriser l'accès/retour à l'emploi	Territorialiser l'action publique sur le quartier via la mobilisation des acteurs du SPEL	Animer une offre AIO en direction des DE et des salarié-e-s Optimiser la mobilisation du dispositif PLIE Animer un club jeune-sénior sur le QPV Animer des job-dating sectoriels sur le QPV Optimiser la mobilisation du dispositif garantie jeunes Optimiser la mobilisation du dispositif des clauses d'insertion, en particulier en direction des femmes Animer le dispositif 100 chances – 100 emplois Animer une coordination emploi sur le quartier
	Animer des actions de remédiation à l'emploi et de lutte contre les freins à l'emploi	Animer l'action de la bourse aux permis de conduire Animer une fonction de coaching vers l'emploi sur le quartier Mettre en place des actions « mini chantier d'insertion » Soutenir l'Espace Permanent d'Insertion Professionnelle (Diagnostics d'insertion professionnelle pour favoriser un retour à l'emploi)
ENJEU 2		
Favoriser le développement économique dans le quartier	Dynamiser l'offre commerciale	Participer à une étude sur la stratégie à conduire en termes d'offre commerciale sur le quartier Consolider les épiceries sociales et solidaires Dynamiser la location de locaux commerciaux
	Favoriser la création d'activités dans le quartier	Développer des permanences des acteurs de la création d'activités au sein des PR MDEF Promouvoir l'implantation de commerces de proximité Soutenir la création d'entreprises chez la femme et veiller à leur pérennité

IV. DIJON – FONTAINE D'OUCHÉ

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
	Contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé	Poursuivre la démarche Atelier Santé Ville en préfiguration d'un Contrat Local de Santé
	Favoriser l'accès à la prévention des jeunes	Faire connaître les différents acteurs (actions de sensibilisation/formation) Prévenir les addictions (actions à développer) Promouvoir les dispositifs d'écoute et d'accompagnement Prévenir le surpoids et l'obésité (actions de sensibilisation) Promouvoir l'activité physique
	Favoriser la prise en charge des situations problématiques d'hygiène dans le logement	Apporter une information adaptée au public en santé/environnement Mettre en place une instance de concertation partenariale
	Favoriser la santé des personnes âgées	Lutter contre la dénutrition Promouvoir l'activité physique Accompagner l'accès aux soins

Cadre de vie et renouvellement urbain

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
ENJEU 1		
Formaliser une stratégie de peuplement et réviser l'offre de qualité de service	Repenser l'offre publique de logement	Réhabiliter le parc des bailleurs sociaux en travaillant sur la diversification Produire des logements en accession libre et aidée Produire des logements qui répondent à des demandes spécifiques (étudiants, personnes âgées...) intensifier la rénovation énergétique des bâtiments et des équipements publics
	Conforter la diversification des fonctions urbaines	Lutter contre la dégradation du parc de copropriétés existantes (animation d'un programme de réhabilitation) Assurer le bon fonctionnement et le développement de l'offre commerciale sur le quartier Soutenir et développer les activités économiques du quartier (offre commerciale, offre de petites surfaces)

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
	Coordonner et suivre les attributions sur le parc social	Mettre en œuvre les actions de la convention de mixité sociale Favoriser l'attrait du quartier en mettant en œuvre une stratégie de marketing territorial
ENJEU 2		
Garantir la tranquillité publique et résidentielle sur le quartier	Renforcer la coordination des interventions	Développer un outil d'analyse partenariale Articuler les différentes instances sur le quartier (CLSPD, CPSQ, CTSS, Commission de santé mentale et logement, Acor Dijon, CTAD, GLTD) Mettre en œuvre un système de vidéo-protection dans les parties communes des parcs des bailleurs
	Identifier et favoriser la prise en charge des situations complexes	Mettre en œuvre des diagnostics partagés Trouver des solutions adaptées à chaque situation (dont les accompagnements renforcés)
	Développer une offre de service de médiation articulée à la tranquillité publique	Renforcer la présence sur l'espace public et dans les bâtiments relevant des bailleurs Participer à un dispositif de médiation d'agglomération Favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitant-e-s
ENJEU 3		
Lutter contre le sentiment d'insécurité	Accompagner les victimes	Accompagner les victimes d'infractions pénales Prévenir et accompagner les situations de violences, notamment les femmes en situation précaire victimes de violences (conjugales, viols, agressions)
	Concourir à l'amélioration de la qualité des interventions auprès des victimes	Créer un réseau de professionnels de l'aide aux victimes (se connaître, échanger entre professionnels) Former / sensibiliser les professionnels aux problématiques de violence Développer des outils pour permettre une réponse rapide et efficace aux actes de délinquance mineurs (ex : le travail non rémunéré comme réponse pénale aux actes de petite délinquance)

Développement de l'activité économique, emploi et accès à la formation

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
ENJEU 1		
Favoriser l'accès/retour à l'emploi	Territorialiser l'action publique sur le quartier via la mobilisation des acteurs du SPEL	Animer une offre AIO en direction des DE et des salarié-e-s Optimiser la mobilisation du dispositif PLIE Animer un club jeune-sénior sur le QPV Animer des job dating sectoriels sur le QPV Optimiser la mobilisation du dispositif garantie jeunes Optimiser la mobilisation du dispositif des clauses d'insertion en particulier en direction des femmes Animer le dispositif 100 chances – 100 emplois Animer une coordination emploi sur le quartier
	Animer des actions de remédiation à l'emploi et de lutte contre les freins à l'emploi	Animer l'action de la bourse aux permis de conduire Animer une fonction de coaching vers l'emploi sur le quartier Mettre en place des actions «mini chantier d'insertion» Soutenir l'Espace Permanent d'Insertion Professionnelle (Diagnostics d'insertion professionnelle pour favoriser un retour à l'emploi)
ENJEU 2		
Favoriser le développement économique dans le quartier	Dynamiser l'offre commerciale	Participer à une étude sur la stratégie à conduire en termes d'offre commerciale sur le quartier Consolider les épiceries sociales et solidaires Dynamiser la location de locaux commerciaux
	Favoriser la création d'activités dans le quartier	Développer des permanences des acteurs de la création d'activités au sein des PR MDEF Promouvoir l'implantation de commerces de proximité Soutenir la création d'entreprises chez les femmes et veiller à leur pérennité

LONGVIC-BIEF DU MOULIN

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
ENJEU 1		
Permettre un équilibre de peuplement	Diversifier et améliorer l'offre de produits logements	Réhabiliter le parc public de logements du quartier (priorité aux immeubles de la rue du Dr Rollin) intégrant la problématique de l'adaptation au vieillissement Diversifier l'offre de logements sociaux (transformer quelques pavillons en logements sociaux attractifs)
	Structurer la politique d'attribution de logements	Renforcer le partenariat avec les bailleurs et l'ensemble des communes de l'agglomération pour des attributions de logements sociaux favorables à lus de mixité sociale, dans le cadre de la charte de peuplement du Grand Dijon
	Optimiser l'accompagnement des ménages en difficulté	Mettre en œuvre des accompagnements sociaux renforcés à destination des personnes les plus en difficulté
ENJEU 2		
Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dansle programme de rénovation urbaine	Assurer la qualité de service	Améliorer la réactivité de la réponse pour les interventions / réparations Renforcer la GUSP avec un diagnostic en marchant par trimestre et un suivi des actions identifiées
	Assurer la tranquillité publique et résidentielle	Sécuriser les halls d'immeubles Accroître les moyens de police Participer à un dispositif de médiation du Grand Dijon
	Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'espace public	Redéfinir les domanialités en tenant compte des usages Améliorer la cadre de vie dans et aux abords des immeubles

Développement de l'activité économique, emploi et accès à la formation

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
ENJEU 1		
Favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion	Favoriser les actions de remédiation vers l'emploi	Animer une fonction d'accompagnement éducatif à l'emploi pour les jeunes qui en sont le plus éloignés
	Renforcer l'articulation entre besoin de recrutement des entreprises et demandeurs d'emploi	Animer une maison de l'emploi et du développement économique
	Favoriser le parcours des demandeurs d'emploi	Accompagner les demandeurs d'emploi du quartier Mettre en place des accompagnements individuels renforcés Lever els freins à l'emploi liés aux modes de garde
Enjeu 2		
Favoriser le développement économique dans les quartiers	Favoriser la création d'activités des habitants dans les quartiers	Dans le cadre de la nouvelle Maison de l'Emploi et du Développement Economique de Longvic, participer à un dispositif de coordination, d'information et d'orientation d'aide à la création d'entreprise

V. TALANT- Belvédère

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
ENJEU 1		
Permettre un équilibre de peuplement, support à la pérennité du renouvellement urbain	Diversifier et améliorer l'offre de produits logements	Favoriser la construction de logements en accession (notamment sur le site du foyer « R Grandjean »)
	Améliorer la qualité du bâti	Entreprendre les éco réhabilitations nécessaires de certains îlots Résidentialiser les îlots non traités
	Optimiser l'accompagnement des ménages en difficulté	Mettre en place des actions de prévention des dettes locatives Accompagner les parcours résidentiels
ENJEU 2		
Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le PRU	Développer une ingénierie et une coordination appropriées, en termes de qualité de service et de tranquillité publique	Pérenniser les dispositifs structurés autour du CLSPD (coordination des acteurs, des dispositifs et des actions préventives) Poursuivre la GUP (animation et vie de la cité, accueil des nouveaux arrivants) avec une coordination et une ingénierie dédiées

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
	Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'espace public	Poursuivre la GUP (réaliser des diagnostics en marchant, organiser des commissions «Qualité de service») avec une coordination et une Accompagner les parcours résidentiels ingénierie dédiées

Développement de l'activité économique, emploi et accès à la formation

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
ENJEU 1		
Favoriser l'accès à l'emploi	Affirmer une politique de proximité sur l'insertion et l'emploi	Impulser des actions adaptées aux problématiques locales Proposer un accompagnement des jeunes en proximité Assurer une coordination et une ingénierie dédiées
	Favoriser le parcours des demandeurs d'emploi (SPEL / IAE / Entreprises)	Proposer un service d'accueil, d'information et d'orientation des adultes
ENJEU 2		
Favoriser le développement économique dans les quartiers	Soutenir les activités commerciales en place et les services de proximité	Participer à une étude sur la stratégie à conduire en termes d'offre commerciale sur le quartier
	Accompagner la création de projets par les habitants	Participer à un dispositif de coordination, d'information et d'aide à la création d'entreprise

QUARTIERS DE VEILLE

VI. QUARTIER DE VEILLE GUYNEMER – LONGVIC

	CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
ENJEU 1		
PERMETTRE UN EQUILIBRE DE PEUPEMENT	Diversifier et améliorer l'offre de produits logement	Mettre en œuvre un projet de rénovation urbaine sur la base d'une étude urbaine et architecturale Adapter l'offre de produits logements pour les seniors

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
	Structurer la politique d'attribution de logements	Renforcer le partenariat avec les bailleurs et l'ensemble des communes de l'agglomération pour des attributions de logements sociaux favorables à plus de mixité sociale dans le cadre de la charte du peuplement du Grand Dijon
	Optimiser l'accompagnement des ménages en difficulté	Mettre en œuvre des accompagnements sociaux renforcés à destination des personnels les plus en difficulté
ENJEU 2		
AMELIORER LA QUALITE DU CADRE DE VIE DES HABITANTS	Assurer la qualité de service	Restructurer les équipements du quartier pour favoriser la mixité Restructurer l'école Léon Blum pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des élèves du quartier de l'extérieur Envisager la création d'une salle polyvalente de quartier
	Assurer la tranquillité publique et résidentielle	Participer à un dispositif de médiation du Grand Dijon

DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ACCÈS À LA FORMATION

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
ENJEU 1		
FAVORISER LA TERRITORIALISATION DE LA POLITIQUE EMPLOI-INSERTION	Renforcer les actions de remédiation	Animer une fonction d'accompagnement éducatif à l'emploi pour les jeunes qui en sont les plus éloignés
	Renforcer l'articulation entre besoin de recrutement des entreprises et demandeurs d'emploi	Animer une Maison de l'Emploi et du Développement Economique
	Favoriser le parcours des demandeurs d'emploi	Accompagner les demandeurs d'emploi du quartier Mettre en place des accompagnements individuels renforcés
ENJEU 2		
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES QUARTIERS	Favoriser la création d'activités des habitants dans les quartiers	Dans le cadre de la nouvelle Maison de l'Emploi et du Développement Economique de Longvic, participer à un dispositif de coordination, d'information et d'orientation d'aide à la création d'entreprise

VII. QUARTIER DE VEILLE CENTRE-VILLE – QUETIGNY

	CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN
--	--

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
ENJEU 1		
PERMETTRE UN EQUILIBRE DE PEUPLEMENT, SUPPORT A LA PERENNITE DU RENOUVELLEMENT URBAIN	Structurer la politique d'attribution de logements	Mettre en œuvre la charte de peuplement
	Diversifier et améliorer l'offre de produits logements	Développer des programmes d'habitat neufs dans le centre-ville (habitat participatif, expérimentation d'occupation, accession,...) Réhabiliter le parc existant, notamment les copropriétés
ENJEU 2		
GARANTIR LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET RESIDENTIELLE SUR LE QUARTIER	Mettre en place des agents de médiation, en coordination avec la prévention spécialisée et les institutions	Participer à un dispositif de médiation du Grand Dijon
	Construire et mettre en œuvre une politique active centrée sur la jeunesse	Créer et animer un comité consultatif de la jeunesse
ENJEU 3		
POURSUIVRE L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'ESPACE PUBLIC	Développer une identité urbaine spécifique et lisible en valorisant les atouts locaux	Engager le projet urbain du centre-ville Mettre en œuvre et valoriser la dimension d'écologie urbaine du projet urbain du centre-ville (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte)
	Favoriser l'accessibilité et l'insertion du quartier dans le réseau de circulation communal	Engager des actions pour favoriser les mobilités actives

	DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ACCÈS À LA FORMATION
--	---

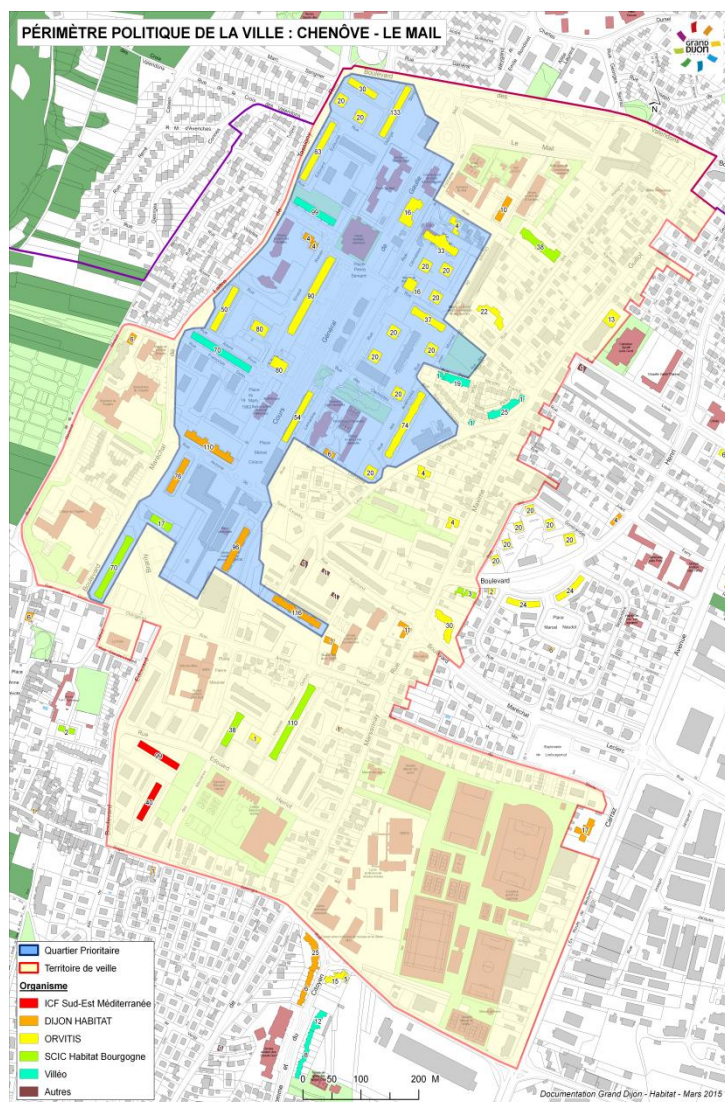
ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
ENJEU 1		
FAVORISER LA TERRITORIALISATION DE LA POLITIQUE EMPLOI-INSERTION	Réinvestir le champ de l'emploi à l'échelle de proximité	Faciliter l'accès à l'emploi et l'insertion sociale (aide à la mobilité, vélo, permis de conduire)
	Mieux mobiliser et coordonner les interventions pour une prise en charge continue des parcours, notamment des jeunes	
ENJEU 2		
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LE QUARTIER	Dynamiser l'offre commerciale	Réaménager et densifier le quartier avec le projet urbain de Quetigny Accompagner les entreprises commerciales sur les démarches de développement durable
	Favoriser la création d'activités des habitants dans le quartier	Participer à un dispositif de coordination, d'information et d'aide à la création d'entreprise

ANNEXE 3 – Projet urbain

Deux quartiers de la Communauté Urbaine du Grand Dijon sont éligibles au Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) : le **quartier du Mail à Chenôve**, comme quartier d'intérêt national et le **quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon**, comme quartier d'intérêt régional signalé.

Portée à l'échelle d'agglomération, une convention de rénovation urbaine sera écrite pour ces deux quartiers.

I. Le quartier du Mail à Chenôve : un quartier profondément recomposé...mais dont la mutation doit se poursuivre



Données de cadrage :

- * 4 806 habitants, soit 34,3 % de la population communale
- * 2 224 logements, dont 1628 logements à loyer modéré (Orvitis, 59% ; Dijon Habitat, 25,3% ; Villéo 10,4% ; SCIC Habitat Bourgogne, 5,3%) et 596 en copropriétés (8 copropriétés)
- * Territoire Entrepreneur
- * REP + : 1 collège et 4 groupes scolaires
- * Revenu médian annuel : 9 800 € / UC

Le quartier du Mail à Chenôve a été intégré à la convention de rénovation urbaine d'agglomération du Grand Dijon dès 2005 qui a permis la mise en œuvre d'un projet d'envergure permettant :

- l'amélioration du cadre et des conditions de vie des chenevelières et des cheneveliers (aménagement de voiries, requalification d'espaces publics, résidentialisation et réhabilitation de logements...),
- renouveler et diversifier l'offre de logements (démolitions, constructions neuves sous la forme de petits collectifs, développement de l'accession...),

- diversifier les fonctions urbaines (soutien de l'offre commerciale et de services, accueil de nouvelles activités...).

Formidable vecteur de transformation urbaine et de requalification sociale, la desserte depuis décembre 2012 de Chenôve par le tramway participe largement à la mue urbaine et au changement d'image amorcé dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier du Mail.

Dans ce cadre, la Ville de Chenôve a engagé la mutation du quartier du Mail pour créer un véritable centre-ville autour du terminus du tramway et de l'Hôtel de Ville par la réalisation d'une ZAC, dont le programme prévoyait la réalisation d'un équipement culturel et de rencontres, Le Cèdre, livré en septembre 2014, un espace public de qualité ainsi que la production de 300 logements en accession ainsi que la production de 3 500 m² de locaux commerciaux en rez-de-chaussée.

La Ville de Chenôve s'est engagée dans l'élaboration du contrat de Ville aux côtés du Grand Dijon. Des orientations stratégiques ont été définies pour le quartier, conjuguant l'humain et l'urbain, autour des enjeux locaux :

- ⤴ poursuivre le renouvellement urbain de Chenôve dans le cadre du NPNRU,
- ⤴ promouvoir une politique de peuplement équilibrée (parcours résidentiels et accueil de nouveaux habitants),
- ⤴ améliorer le cadre des habitants, notamment grâce au renforcement de la GUSP,
- ⤴ garantir la tranquillité publique pour mieux vivre ensemble,
- ⤴ proposer une offre éducative support de la réussite des enfants et des jeunes,
- ⤴ dynamiser la politique de l'emploi locale,
- ⤴ développer une politique de santé locale,
- ⤴ prendre en compte le vieillissement de la population.

L'enjeu urbain pour le quartier du Mail est de poursuivre cette mutation aux abords du cœur de ville et, plus généralement, conforter l'attractivité résidentielle du parc public et privé ainsi que la qualité des espaces publics dans la continuité des opérations engagées dans le cadre du PRU.

Afin de définir la stratégie urbaine à poursuivre et le projet de renouvellement urbain permettant d'achever la transformation du quartier du Mail, une étude de définition du projet de renouvellement urbain du quartier du Mail a été lancée par la Ville en avril 2015. Les conclusions sont attendues pour le 4^{ème} trimestre 2015 et doivent permettre d'apporter une réponse cohérente à l'ensemble des problématiques soulevées dans le projet.

Pour mettre en œuvre ce projet, la Ville de Chenôve a identifié 4 secteurs d'intervention prioritaires :

- ⤴ le secteur Saint-Exupéry

Suite au repositionnement de la fonction commerciale sur le cœur de ville, le centre-commercial de Saint-Exupéry sera vidé. Il s'agit d'éviter l'apparition d'une friche urbaine en assurant la continuité des espaces publics entre le parc urbain et la place centrale aménagée en cœur de ville et en confortant l'attractivité résidentielle du secteur.

- ⤴ le secteur Renan

Situé au cœur du grand ensemble, le secteur Renan n'a été impacté qu'à la marge. Pour autant, il présente des dysfonctionnements majeurs (regroupements, incivilités, vacance,...). Il est proposé d'avoir une action forte de la collectivité et du bailleur pour requalifier le site : démolition de la Tour n°12 (80 logements), requalification des espaces extérieurs, création d'un équipement public de proximité,... C'est également un enjeu de diversification de l'habitat dans le quartier

✧ l'îlot Gambetta

Composé d'une école, d'équipements sportifs et d'un espace public, cet îlot est situé à proximité immédiate du tramway. Son traitement a pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil des élèves ainsi que d'éviter les dysfonctionnements autour de l'espace public. Son réaménagement a pour but de tenir compte au mieux des usages des habitants et élèves ainsi qu'en anticipant les problèmes de sûreté sur le secteur.

✧ les franges Est du tramway.

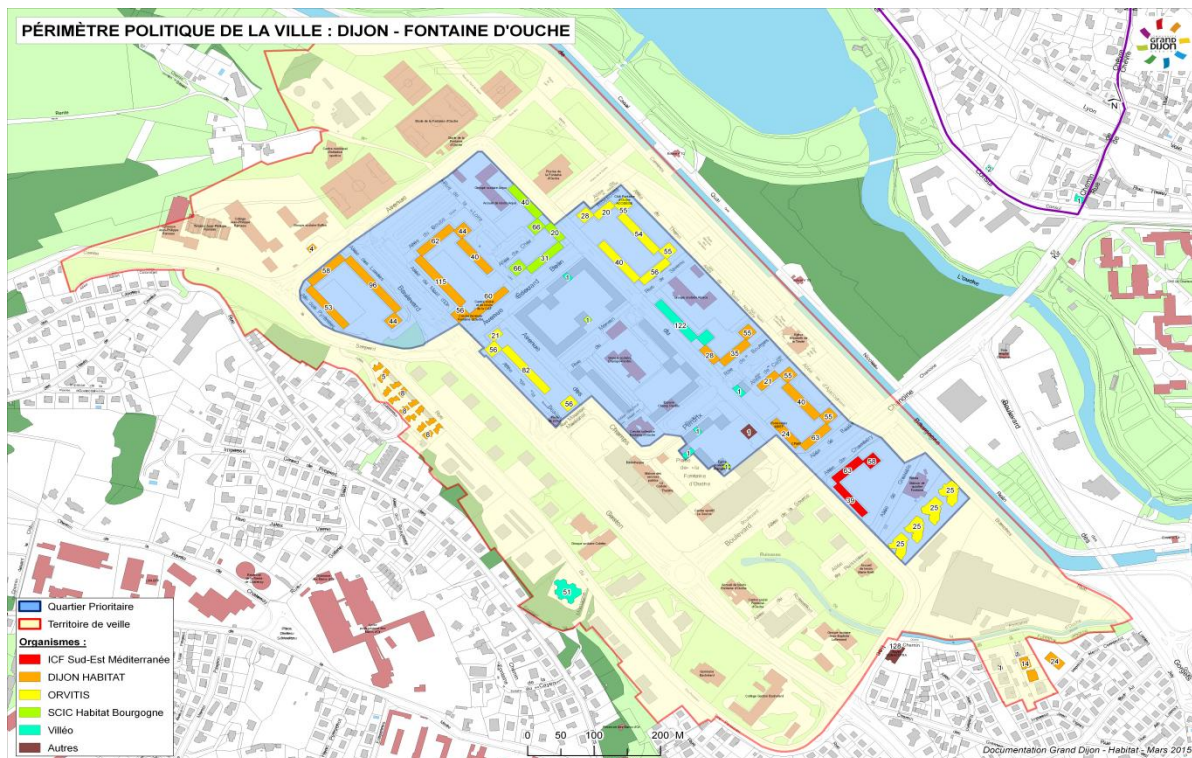
Environ 200 logements, répartis en une dizaine de bâtiments, appartenant à ORVITIS, souffrent d'un cadre bâti vieillissant. Un travail doit être mené avec le bailleur pour requalifier ce parc et ses abords.



II. Le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon, un quartier entrant dans la géographie prioritaire nécessitant une intervention pour enrayer la spirale de dégradation

Malgré les grandes qualités urbaines (organisation par îlots ordonnancés, logements de bonne qualité, nouveaux aménagements de qualité) un décrochage du quartier est constaté :

- ✧ perte d'habitants,
- ✧ baisse du prix de vente des logements, en faisant le quartier le moins cher de l'agglomération,
- ✧ appauvrissement et précarisation de la population.



Données de cadrage :

5 854 habitants, soit 3,86 % de la population communale
 3 121 logements, dont 2 139 logements à loyer modéré (Dijon Habitat, 49,9% ; ORVITIS, 29,1% ; SCIC Habitat Bourgogne, 10,5% ; ICF SEM 7,5% ; Villéo 5,9%) et 982 logements en copropriétés (3 copropriétés)
 REP : 1 collège et 4 groupes scolaires
 Revenu médian annuel : 11 100 € / UC

A l'échelle de l'agglomération, c'est le seul quartier non classé en ZUS précédemment, qui entre dans la géographie prioritaire.

La Fontaine d'Ouche est un quartier essentiellement résidentiel et a vocation à le rester. Il convient cependant d'enrayer la spirale de dégradation dans laquelle il se trouve pour permettre de retrouver une attractivité résidentielle lui permettant d'accueillir de nouveaux habitants et de retrouver la mixité sociale qui était la sienne au moment de sa construction. D'un point de vue urbain, l'avenue du Lac cristallise l'ensemble des difficultés du quartier (dépréciation de la valeur immobilière, sentiment d'insécurité et de densité,...).

Le quartier a bénéficié du programme de rénovation urbaine au titre d'une dérogation de l'article 6 de la loi de 2003. Ce premier programme a essentiellement permis de traiter les franges du quartier – restructuration du boulevard Bachelard, réaménagement du quai des Carrières Blanches, restructuration du centre-commercial et de ses abords. Les opérations réalisées ont rendu visible et tangible le changement. Deux opérations restent à mener :

- ✧ finaliser la restructuration du centre-commercial et de la place de la Fontaine d'Ouche,

- ✧ poursuivre le réaménagement du quai des Carrières Blanches en y produisant des logements neufs et diversifiés.

D'un point de vue opérationnel, le projet proposé dans le cadre du NPNRU s'inscrit dans la continuité de ce qui a été réalisé dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine. Ainsi, il convient aujourd'hui de traiter son cœur, notamment autour de l'avenue du Lac.

Une étude de stratégie urbaine a été initiée à l'été 2014. Son diagnostic fait ressortir des éléments positifs quant à la localisation et la structure du quartier. En revanche, elle souligne également les risques de décrochage liés à la baisse d'attractivité du quartier (baisse du prix de vente des logements privés) et au fort sentiment d'insécurité. De plus, la situation géographique du quartier, excentrée est à la fois un atout (proximité des grands espaces verts de l'agglomération) et une faiblesse (quartier « cul-de-sac » qu'on ne traverse jamais).

Il s'agit d'un projet global, dont les objectifs opérationnels sont les suivants :

En matière de transports, la priorité est le désenclavement du quartier par le renforcement de la desserte en transports en commun de l'ensemble du quartier, et notamment de son cœur. Cet objectif s'inscrit pleinement dans les objectifs d'agglomération, portés au travers du projet Priori-Bus, qui entend renforcer les bus à haut niveau de services, appelés Lianes ou Corol dans l'agglomération.

Parallèlement, l'avenue du Lac dans son ensemble sera traitée pour lui donner un caractère plus urbain et renforcer les déplacements par des modes alternatifs à la voiture.

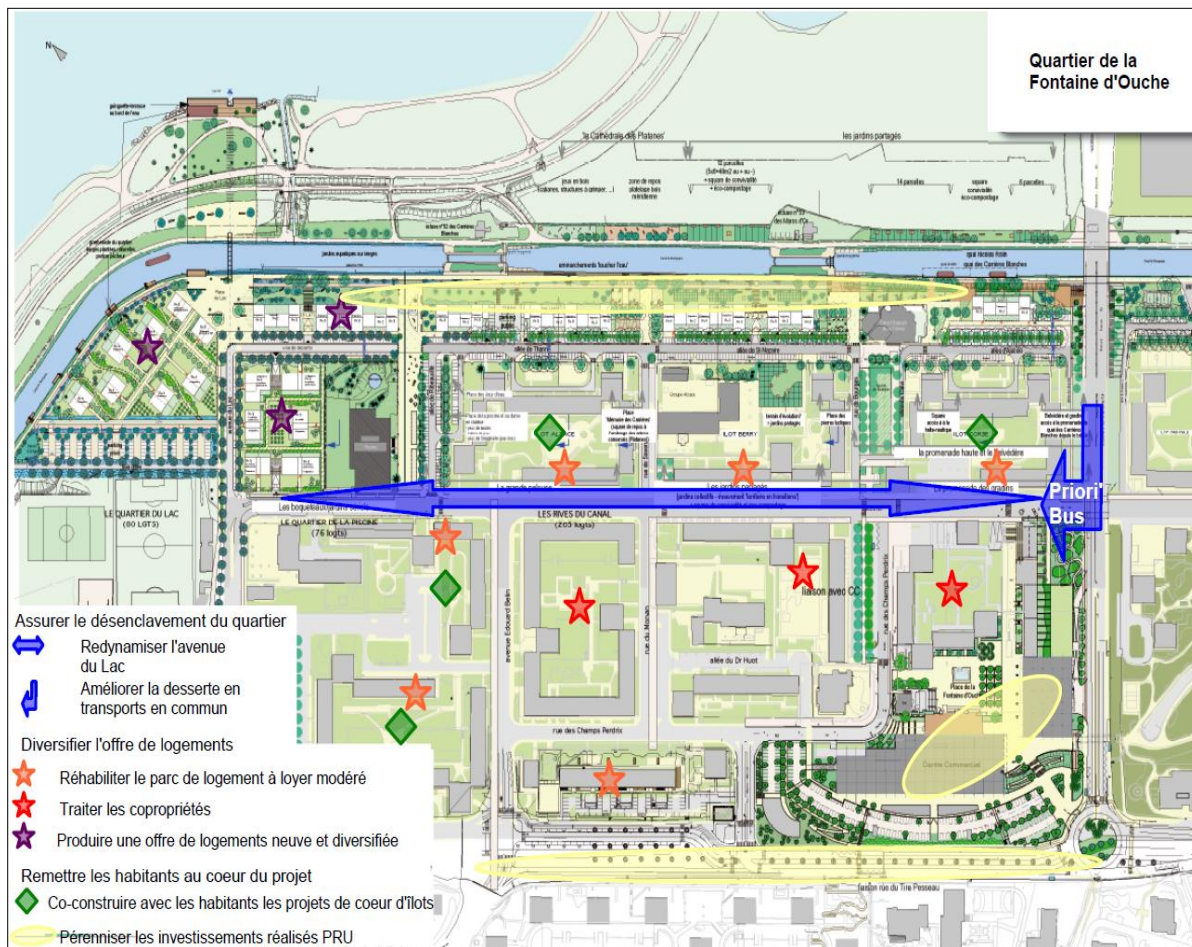
Enfin, des liaisons douces entre les différents secteurs du quartier (Tire-Pesseau, quai des Carrières Blanches, coeur de quartier) seront étudiées.

En matière d'habitat, il y a un double objectif de réhabilitation de l'offre existante, tant des copropriétés que des bailleurs sociaux, pour lui redonner une attractivité et de développement d'une offre nouvelle, en accession libre ou abordable. C'est un des axes majeurs du projet. En effet, il vise à assurer une diversité dans l'habitat :

- par la réhabilitation du parc de logements à loyer modéré au travers des dispositifs d'aides portés par le Grand Dijon et le Conseil Régional de Bourgogne ;
- par le soutien aux copropriétés dégradées du quartier au travers de la mise en place d'une ingénierie dédiée et d'aides à la réhabilitation ;
- par la production d'une offre de logements neufs innovante, notamment sur le quai des Carrières Blanches.

En matière de développement économique et commerciale, il s'agira de renforcer l'offre commerciale existante en jouant les complémentarités plutôt que la concurrence.

En matière de participation des habitants, la Ville de Dijon souhaite aller plus loin que ce qui a été mis en place jusque-là et aller vers de la co-construction avec les habitants. L'objectif de la Ville de Dijon est de remobiliser les habitants du quartier autour d'un projet commun pour favoriser le lien social.



III. Calendrier et modalités de mise en œuvre

Un protocole de préfiguration de la convention de rénovation urbaine du Grand Dijon est en cours de discussion entre le Grand Dijon, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, les villes concernées et l'ensemble des financeurs, dont le Conseil Régional de Bourgogne. Ce protocole vise à définir les modalités et les étapes à venir pour la définition de la convention de rénovation urbaine.

Dans le cadre de ce protocole, le soutien du Conseil Régional de Bourgogne sera sollicité sur trois études :

Intitulé	Lancement	Fin
Etude pré-opérationnelle OPAH Copropriétés	2e trim. 2016	2e trim. 2017
Etude de stratégie économique et commerciale	3e trim. 2015	3e trim. 2016
Ingénierie « Coeurs d'îlots »	3e trim. 2016	1e trim. 2017

Convention Cadre

Convention régionale de cohésion sociale et urbaine de la Communauté Urbaine du Grand Dijon **2015-2020**

ENTRE

D'une part,

La région Bourgogne, représentée par son Président, Monsieur François PATRIAT, dûment habilité à l'effet de signer les présentes par délibérations des 29 et 30 juin 2015. ci-après désigné par le terme « région ».

ET

D'autre part,

LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND DIJON, 40 avenue du Drapeau, BP 17510, 21075 DIJON CEDEX, représentée par M. Alain MILLOT, Président, agissant en vertu des dispositions de la délibération du Conseil de Communauté en date du 25 juin 2015, ci-après désignée par « le Grand Dijon »,

Vu le contrat de ville de la Communauté Urbaine du Grand Dijon délibéré le 25 juin 2015 et ses annexes à savoir le protocole de préfiguration de la convention de rénovation urbaine et le protocole de préfiguration de la convention de mixité sociale.

Vu le règlement d'intervention 51.38 « Cohésion sociale 2015-2020 » *délibéré lors de la session des 12 et 13 janvier 2015* ;

Vu le règlement d'intervention 54.37 « Réhabilitations 2015-2020 » *délibéré lors de la session des 12 et 13 janvier 2015* ;

Vu la délibération de la région en date du 16 mars 2015, actant une enveloppe pluriannuelle de 33,9 M€ dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 ;

Vu le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), délibéré le 30 juin 2012 ;

Vu la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation (SRDEI), votée en juin 2013 ;

Vu le Schéma Régional d'Aménagement et de développement Durable du territoire (SRADDT) Bourgogne, délibéré le 24 novembre 2014,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La région Bourgogne

- La Région Bourgogne comme acteur historique sur les quartiers d'habitat social en Bourgogne

La région Bourgogne est engagée en faveur de la cohésion sociale des territoires urbains en difficulté depuis plus de 20 ans. La Région s'est engagée fortement (90,5 M€ sur 2007-2015) pour soutenir les programmes de rénovation urbaine et accompagner sur le plan humain ce renouvellement des quartiers d'habitat social en Bourgogne : les conventions de cohésion sociale, sur la période 2007-2014, de soutien aux actions de cohésion sociale, sont arrivées à échéance au 31 décembre 2014. Onze conventions existaient en Bourgogne (Communauté de l'Auxerrois, Sens, Agglomération de Nevers, Chalon-sur-Saône, la Communauté Urbaine du Grand Dijon, Creusot Montceau, Mâcon, Migennes, Avallon, Saint-Florentin et Autun).

- Une amélioration sensible du cadre de vie mais un décrochage des quartiers d'habitat social compte tenu de la crise économique

Une étude menée avec l'INSEE fin 2013 a montré que les quartiers d'habitat social des aires urbaines bourguignonnes étaient particulièrement confrontés à un décrochage en termes de revenus par rapport à l'aire urbaine ainsi qu'à un taux de chômage supérieur et à une qualification moindre notamment chez les jeunes.

L'intervention dans les quartiers d'habitat social répond également notamment à un enjeu de pérennisation des investissements massivement réalisés dans le cadre des programmes de rénovation urbaine. Par ailleurs, l'investissement dans le bâti contribue au soutien de l'activité économique.

- Un engagement qui appuie les orientations stratégiques régionales et européennes

Le Schéma Régional Climat Air Energie, délibéré le 30 juin 2012, formalise les objectifs de la Bourgogne en terme de développement durable.

La Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation (SRDEI), votée en juin 2013, vise à relever le défi d'une compétitivité durable pour les entreprises bourguignonnes, dans un contexte de crise prolongée. Pour cela, elle développe une stratégie pour conforter l'excellence industrielle de la région, renforcer l'attractivité du territoire, valoriser les ressources des territoires bourguignons, et accompagner les entreprises à toutes les phases de leur activité, ainsi que dans le développement de l'intelligence collaborative.

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire Bourgogne, délibéré le 24 novembre 2014, réaffirme l'objectif d'attractivité des territoires bourguignons et la volonté régionale de renforcer l'armature urbaine. La prise en compte des dimensions humaines, sociales et environnementales s'avère ainsi indispensable dans la politique habitat de la région.

L'approche en termes de cohésion sociale, alliant à la fois le bâti et l'humain, conduira à renforcer l'attractivité des quartiers d'habitat social et à favoriser la centralité des villes et agglomérations concernées.

La réhabilitation du bâti s'inscrit notamment dans le cadre du FEDER au regard de l'axe urbain.

- Une priorité inscrite dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER)

La Région et l'Etat ont choisi d'inscrire la politique de la ville dans le cadre du CPER affichant ainsi une stratégie partagée et des modalités d'intervention complémentaire. A ce titre, dans le cadre de sa politique de cohésion urbaine et sociale, la région sera signataire des contrats de ville. Dans le cadre des contrats de ville, une démarche globale de diagnostic et de déclinaison d'un projet global ont été menées de façon partenariale. La présente convention met en avant les éléments relatifs aux axes :

- développement économique, accès à l'emploi et à la formation ;
- cadre de vie et renouvellement urbain ;
- jeunesse.

Les modalités d'engagement de la région au titre de sa politique de cohésion urbaine et sociale sont précisées et déclinées dans la présente convention-cadre.

Le Grand Dijon

- Un engagement en faveur de la cohésion sociale et territoriale

Depuis sa création en 2001, le Grand Dijon s'est engagé dans la mise en œuvre de politiques en faveur de la cohésion sociale et territoriale dans l'ensemble de ces champs de compétences : transports, habitat, Politique de la Ville.

Pour la Politique de la ville, cet engagement s'est concrètement traduit par la signature d'une convention de rénovation urbaine d'agglomération en 2005 et des Contrat et Projet Urbains de Cohésion Sociale en 2007 (CUCS et PUCS).

Dans le domaine de l'habitat, le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2009-2015 a notamment pour objectif une meilleure répartition territoriale de l'offre de logements, en développant du logement à loyer modéré dans les villes et quartiers déficitaires et en favorisant le développement de l'offre privée dans les quartiers en rénovation urbaine.

Parallèlement, la politique de transports a visé elle aussi à mieux desservir l'ensemble des quartiers, dont les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Ainsi, le tramway mis en service en 2012 dessert 3 des 7 quartiers en rénovation urbaine.

De plus, le projet Prioribus, lancé en 2014, permettra de compléter cette offre par l'amélioration des lignes de bus structurantes. Elles desserviront l'ensemble des quartiers prioritaires ou de veille.

- Un engagement fort du Grand Dijon dans le portage du projet de rénovation urbaine

Le Grand Dijon a signé la première convention de rénovation urbaine en 2005. Portant sur 7 quartiers, représentant 42 000 habitants, elle est organisée autour de 3 objectifs :

- reconquérir l'attractivité de ces quartiers ;
- redéployer l'offre locative sociale sur d'autres sites en cohérence avec les engagements du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- prendre en compte les attentes des habitants et favoriser la participation citoyenne à la mise en œuvre du projet.

De 181 millions € pour 4 quartiers en 2005 à 383 millions € pour 7 quartiers en 2015, ce projet a permis :

- la démolition de plus de 1 112 logements ainsi que la reconstitution de l'ensemble de ceux-ci, dont 50 % hors site ;
- la réhabilitation de 2 200 logements ;

- la résidentialisation de 3 675 logements ;
- reconfiguration de nombreux espaces publics : aménagement du centre-ville et du parc urbain à Chenôve ; création de la Place Galilée et des transversales aux Grésilles ; aménagement du quai des Carrières Blanches à la Fontaine d'Ouche ; création de la Médiane à Talant ;
- la diversification des fonctions urbaines : implantation du pôle de services publics aux Grésilles ; l'équipement public pour l'ensemble de la ville (médiathèque, mur d'escalade) ; création de l'immeuble Dyonisos au Mail ; restructuration de l'offre commerciale à la Fontaine d'Ouche ;
- l'amélioration des dessertes en transports en commun ;

Malgré une situation sur le plan économique globalement satisfaisante, le territoire du Grand Dijon n'en reste pas moins confronté à des enjeux importants en terme de paupérisation de certaines catégories de sa population (femmes isolées, jeunes et seniors, salariés du secteur de l'industrie), plus durement affectés par la crise.

- Une précarisation des ménages particulièrement marquée dans des quartiers Politique de la ville en cours de rénovation

La précarisation des ménages s'inscrit dans un contexte de crise économique. Dans son rapport de 2011, l'Observatoire de la Politique de la ville du Grand Dijon identifie trois évolutions socio-démographiques dans l'agglomération :

- ✧ **une précarisation des ménages**, particulièrement marquée dans les quartiers Politique de la ville :
 - Sur l'ensemble de l'agglomération, plus de **15 % de la population vit sous le seuil de pauvreté à 60%**. Cette proportion est supérieure au taux départemental (plus de 10 %) mais inférieure au taux national (près de 25 %). Sur les quartiers Politique de la ville de l'agglomération, ce taux varie entre 35% et presque 50 % des ménages.
 - A la fin du 1er trimestre 2011, le Grand Dijon totalise près de 23 000 Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) de catégorie ABC, dont plus d'1/4 résident dans un quartier Politique de la Ville.
- ✧ **un vieillissement de la population**, qui néanmoins concerne moins les quartiers Politique de la ville que le reste de l'agglomération ;
- ✧ **une dépendance énergétique de plus en plus forte pour les ménages utilisant une voiture** (la voiture constituant le second poste des ménages français, similaire quelque soit le niveau de vie du ménage).

Pour mieux qualifier sa stratégie globale d'intervention et définir un véritable projet commun d'intérêt local, la Communauté Urbaine du Grand Dijon s'engagera en 2015 dans la révision de son projet de territoire. Elle mobilisera l'ensemble des acteurs du territoire pour déterminer une stratégie territoriale dans laquelle les orientations stratégiques de la Politique de la ville trouveront leur inscription.

- Le contrat de ville : une stratégie d'intervention globale

Pour définir sa stratégie d'intervention en matière de cohésion sociale et urbaine le Grand Dijon s'est engagé, avec l'ensemble de ses partenaires, dans l'élaboration du contrat de ville, tel que le prévoit la loi du 21 février 2014. Ce contrat, global, ambitionne de lever les préjugés qui frappent les habitants des quartiers en s'engageant dans une nouvelle étape de rénovation urbaine tout en redynamisant et en concentrant l'ensemble des politiques publiques d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport, de santé, pour et avec les citoyens les plus en difficulté.

Le Grand Dijon s'engage spécifiquement à impulser et à mettre en œuvre, pendant la durée de la présente convention, un ensemble d'actions concourant aux objectifs de la région, en

complément des opérations de rénovation urbaine en vigueur, et à intervenir sur les territoires prioritaires et de veille.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le cadre ainsi que les modalités de l'engagement réciproque de la région et de la Communauté Urbaine du Grand Dijon en faveur des orientations de la stratégie de cohésion urbaine et sociale mentionnée à l'article 3 de la présente convention.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LA REGION BOURGOGNE

La région a défini sa stratégie d'intervention en matière de cohésion sociale et urbaine. Elle est articulée autour de 3 grands axes découlant des orientations politiques stratégiques (SRCAE, Plan Jeunesse) ou correspondant aux compétences fortes de la région (formation, développement économique, SRADDT...).

1- Favoriser la qualité des logements sociaux et des équipements publics

La région souhaite favoriser un habitat attractif afin de lutter contre la vacance du parc locatif et renforcer la centralité des pôles identifiés dans le cadre du SRADDT. Pour cela, elle souhaite favoriser les opérations d'habitat innovant, soutenir la performance thermique des logements sociaux et des équipements publics sur les quartiers. Par ailleurs, elle souhaite accompagner des actions favorisant le changement des comportements des habitants en termes de consommation d'énergie.

2- Accroître l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie

Afin de favoriser l'attractivité des quartiers, la région souhaite améliorer le cadre de vie des quartiers d'habitat social et favoriser le lien social. Pour cela, la région souhaite promouvoir les axes suivants :

- Favoriser l'amélioration du cadre de vie des habitants
- Contribuer à la création, au maintien ou au développement du lien social
- Contribuer au maintien, au développement ou à l'introduction de la nature en ville
- Favoriser l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière

3- Favoriser l'accès à l'information, à l'orientation, à la formation et à l'emploi

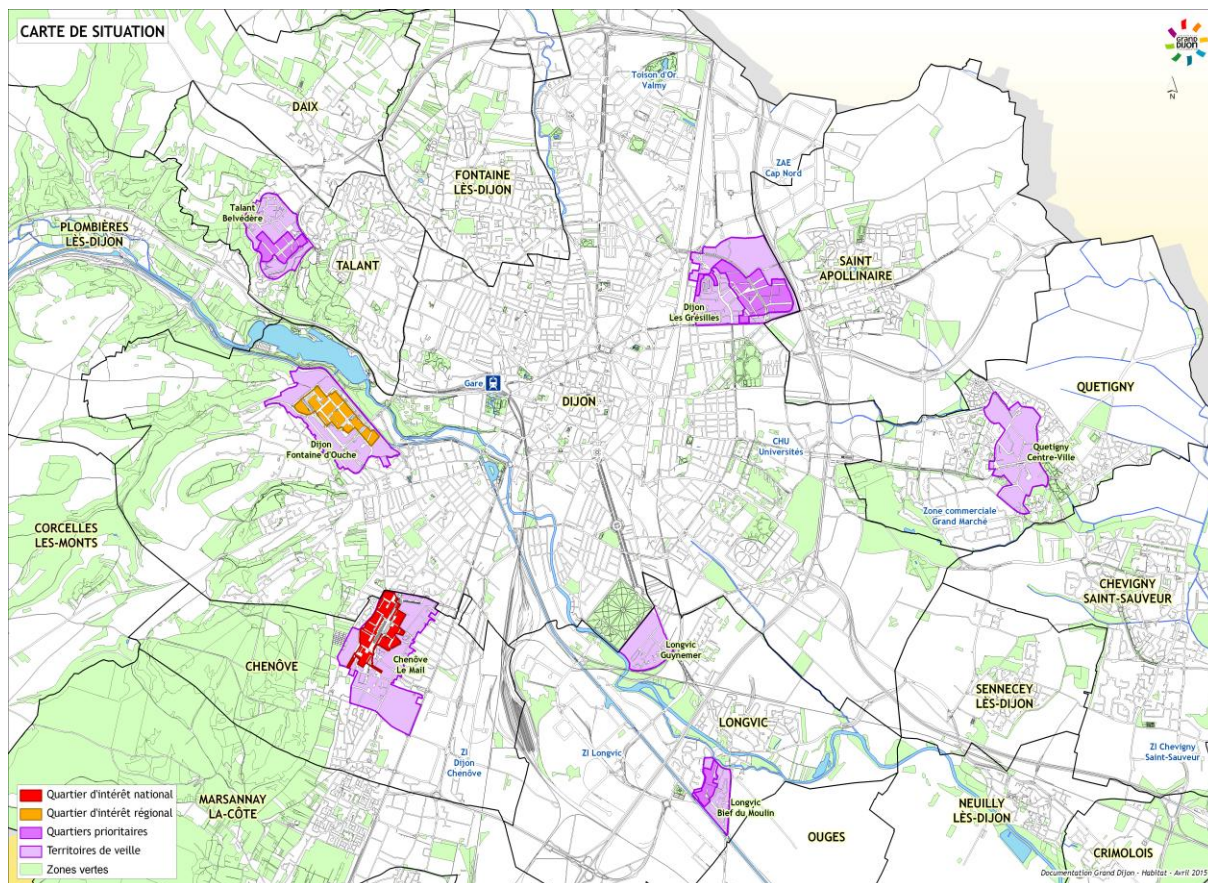
Compte-tenu du moindre niveau de qualification et du taux de chômage plus élevé dans certains quartiers en Bourgogne, la région souhaite accompagner des actions innovantes favorisant l'accès à l'orientation, à l'information, à la formation et à l'emploi.

L'INSEE a mis en avant le faible niveau de formation des habitants des quartiers d'habitat social en Bourgogne notamment chez les jeunes. La région souhaite positionner la jeunesse comme une priorité transversale. De ce fait, seront privilégiés les projets à destination des jeunes bourguignons répondant aux orientations stratégiques de la région.

Il s'agit d'intervenir sur les territoires définis dans le projet faisant l'objet du présent accord-cadre.

ARTICLE 3 – OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND DIJON

I- Présentation des quartiers concernés par la stratégie de cohésion sociale et urbaine



Depuis le 1^{er} janvier 2015, et l'entrée en vigueur de la nouvelle géographie prioritaire, le Grand Dijon compte cinq quartiers prioritaires (QP) et deux quartiers de veille (QV) sur son territoire, soit près de 17 000 habitants situés dans cinq communes de l'agglomération :

- ♣ Le Mail (QP) à Chenôve (**4806** habitants) ;
- ♣ La Fontaine d'Ouche (QP) (**5850** habitants) et les Grésilles (QP) (**3545** habitants) à Dijon ;
- ♣ Le Bief du Moulin (QP) (**1223** habitants) et Guynemer (QV) à Longvic ;
- ♣ Le Belvédère (QP) (**2217** habitants) à Talant ;
- ♣ Le Centre-Ville (QV) à Quetigny.

Deux quartiers de la Communauté Urbaine du Grand Dijon sont identifiés comme relevant du **Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine** : le quartier du Mail à Chenôve, comme quartier d'intérêt national, et le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon, comme quartier d'intérêt régional signalé qui feront l'objet d'une nouvelle convention de rénovation urbaine.

II- Projet territorial, stratégie de cohésion urbaine et sociale

Le Grand Dijon s'est engagé, avec l'ensemble de ses partenaires, dans l'élaboration du contrat de ville, tel que le prévoit la loi du 21 février 2014. Ce contrat, global, ambitionne de lever les préjugés qui frappent les habitants des quartiers en s'engageant dans une nouvelle étape de rénovation urbaine tout en redynamisant et en concentrant l'ensemble des politiques publiques de droit commun d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport, de santé, pour et avec les citoyens les plus en difficulté.

Depuis 2005, la première convention de rénovation urbaine d'agglomération a permis d'améliorer le cadre de vie des habitants de 7 quartiers de l'agglomération. Afin de consolider les acquis de ces projets aujourd'hui bien avancés et de pérenniser les investissements réalisés, le Grand Dijon et l'ANRU ont souhaité s'engager dans l'élaboration d'un Plan Stratégique Local (PSL). Réalisé en partenariat avec les communes et les partenaires locaux, il a permis d'établir les diagnostics au titre des volets urbain et social de chaque quartier.

Ces "portraits de territoire", présentés sous forme de fiches, s'inscrivent en cohérence avec les piliers et axes transversaux définis par l'Etat pour le contrat de ville.

A l'**annexe 1** de la présente convention figure pour chacun des quartiers prioritaires et de veille une présentation de la synthèse de son diagnostic sous la forme des potentiels et points de vigilance.

1. Les éléments issus du diagnostic (annexe 1 : éléments de diagnostic par quartier)

De manière synthétique, les différents constats et diagnostics issus des groupes de travail thématiques conduits en 2014 pour la préfiguration du contrat de ville ont fait ressortir les constats suivants relatifs aux **inégalités majeures** identifiées sur les quartiers prioritaires d'intervention :

Une accentuation de la situation de précarité notamment énergétique pour les ménages aux revenus les plus faibles

- ✧ **un niveau de revenu médian mensuel le plus bas** du Grand Dijon (1 176 €/UC dans les quartiers prioritaires contre 1 726 €/UC à l'échelle du Grand Dijon) ;
- ✧ des quartiers essentiellement résidentiels et une faible mobilité de la population ;
- ✧ Près de 40 % du parc de logements à loyer modéré concentré dans les quartiers prioritaires ;
- ✧ **une dépendance énergétique de plus en plus forte pour les ménages utilisant une voiture** (la voiture constituant le second poste des ménages français, similaire quelque soit le niveau de vie du ménage) ;
- ✧ **un sentiment d'insécurité** alimenté par des phénomènes de « petite délinquance » concentrés dans des sous-secteurs (occupation des halls, regroupements en soirée...), **frein à l'attractivité malgré le PRU.**

Un taux de chômage qui reste important dans un contexte national de crise

- un indice de chômage estimé globalement **2 fois plus important sur les quartiers prioritaires** que la moyenne intercommunale (24,7 % contre 11,6 %).
- des niveaux de formation les plus bas (20 % des hommes et 23 % des femmes ont au moins un bac +2, contre 40 % et 49 % dans l'agglomération).
- ✧ **une inégalité entre les hommes et les femmes dans l'accès à l'emploi** (plus de 10% d'écart entre les QPV et le Grand Dijon pour les femmes).

La jeunesse : Une proportion de jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat plus élevée

- ✧ En 2010, 61900 jeunes âgées de 15 à 29 ans résident sur l'unité urbaine de Dijon, soit **26% de la population** (Rapport Bourgogne Dimensions n°200 - Insee 2014) ;

- ⤴ Une population jeune surreprésentée sur le quartier des Grésilles (Iris Lochères 39% et iris Grésilles centre 29% - Rapport Bourgogne Dimensions n°200 - Insee 2014) ;
- ⤴ 5 900 jeunes âgés de 15 à 29 ans sont au chômage soit **9,5 % et sont surtout présents sur les quartiers de la Politique de la ville** ;
- ⤴ 7 700 jeunes de 15 à 29 ans « non insérés » résident dans l'unité urbaine de Dijon soit 12%. Six iris sont particulièrement touchés avec **plus de 30% de jeunes non insérés tous concernés par un quartier Politique de la ville** (Rapport Bourgogne Dimensions n°200 - Insee 2014) ;
- ⤴ **Des difficultés scolaires plutôt moins marquées** mais un rajeunissement marqué des publics en décrochage scolaire, en rupture avec les cadres de prise en charge ;
- ⤴ Une fréquentation des équipements et structures par les habitants et notamment les jeunes des quartiers encore faible.

2. Stratégies et enjeux (annexe 2 : enjeux, orientations stratégiques et objectifs opérationnels et annexe 3 : projet urbain)

Fort du partenariat déjà engagé avec la Région dans le cadre de la précédente convention-cadre 2007-2014, intitulé : « Projet urbain de cohésion sociale (PUCS) », le Grand Dijon a pour objectif, sur la période 2015-2020, de poursuivre cette collaboration en vue de réduire les inégalités sociales et territoriales majeures repérées entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers de l'agglomération.

Pour ce faire, le Grand Dijon souhaite mettre en œuvre un ensemble d'enjeux, d'orientations stratégiques et d'objectifs opérationnels qui complètent ou se conjuguent avec les axes et objectifs opérationnels définis par la région et qui sont déclinés à **l'annexe 2** de la présente convention.

3. Evaluation : résultats attendus et indicateurs d'évaluation

Depuis 2008, le Grand Dijon a mis en place un observatoire de la Politique de la ville alimenté par des données issues de nombreux partenaires institutionnels et associatifs (CAF, URSSAF, Mission locale, Pôle Emploi...). Il a permis la production de synthèses annuelles pour chacune des communes de la Politique de la ville, co-construites avec elles. Ainsi chaque année les données ont d'abord été collectées, traitées et formalisées par l'observatoire, puis partagées localement afin de dégager les enjeux des quartiers sur le principe des synthèses AFOM (Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces). La démarche d'évaluation est essentielle. 3 engagements sont envisagés :

- Poursuivre et pérenniser annuellement l'observation d'agglomération pour les quartiers prioritaires du Grand Dijon ;
- Objectiver les résultats du contrat de ville ;
- Soutenir les porteurs de projets dans les démarches d'évaluation de leurs actions.

La démarche d'évaluation devra faire l'objet d'une démarche partagée au niveau local. La méthodologie devra être présentée et validée lors d'un comité de pilotage au plus tard au 31 décembre 2015. Une évaluation de cette convention à mi-parcours sera réalisée fin 2017.

ARTICLE 4 – GOUVERNANCE

Le pilotage de la convention régionale de cohésion sociale et urbaine du Grand Dijon se fera dans le cadre des instances de pilotage du contrat de ville.

4.1. Comité de pilotage

Il sera co-présidé par le Préfet et le Président de la Communauté Urbaine du Grand Dijon. En seront également membres, les Maires des communes ayant des quartiers prioritaires et de veille, les Présidents des Conseils Régional et Départemental, les représentants des conseils citoyens ou d'instances labellisées, commissions de quartiers de la Ville de Dijon, ainsi que tous les signataires du contrat de ville.

4.2 Comité technique

Le Comité technique est co-animé par l'Etat, la Communauté Urbaine du Grand Dijon ayant des quartiers prioritaires.

Il regroupe les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage (hors élus).

Fréquence de réunion : une à deux fois par an.

4.3. Des groupes de travail thématiques

Afin d'assurer une meilleure efficacité de la mise en œuvre du contrat de ville et mobiliser les acteurs au plus près du terrain et faire suite également au travail déjà engagé lors de la mission de préfiguration du contrat de ville, il a été proposé d'institutionnaliser plusieurs groupes thématiques qui pourront évoluer dans leur composition et leur rôle en fonction des constats opérés par les acteurs de terrain et validés par le Comité de Pilotage.

Les services techniques de la région seront associés aux groupes suivants :

- groupe technique cadre de vie et renouvellement urbain,
- groupe technique développement de l'activité économique, emploi et accès à la formation,
- groupe technique mixité sociale – peuplement.

Ces groupes de partenaires auront pour fonction de suivre les actions et projets menés et proposer de nouvelles actions, ou ajustements d'orientations pour les années suivantes, voir demander une évaluation particulière relative à une action ou une série d'actions.

Fréquence de réunion : une fois tous les trois ou quatre mois.

4.4. Une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale d'agglomération

Le Grand Dijon anime techniquement et opérationnellement le contrat de ville à travers la **Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS)** à l'échelle de la Communauté Urbaine.

La composition nouvelle de cette maîtrise d'oeuvre, en cohérence avec le caractère unique du contrat de ville, réside dans le fait de réunir les professionnels de la rénovation urbaine et du social pour traiter de concert les problématiques des quartiers prioritaires.

Cette équipe technique restreinte est composée :

- du chef de service Politique de la ville et du chef de service logement et rénovation urbaine pour le Grand Dijon ;
- des chefs de projet des 5 communes Politique de la Ville (Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant) du social et de la rénovation urbaine ;
- du chef de service Politique de la ville de la Direction départementale de la Cohésion Sociale de Côte d'Or et d'un représentant de la Direction Départementale des Territoires ;
- des délégués du Préfet.

Cette équipe peut être élargie aux partenaires du contrat de ville comme le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les bailleurs, la Caisse d'Allocations familiales...autant que de besoin.

Elle a pour missions :

- la mise en œuvre des programmes d'actions du contrat de ville ;
- l'animation de réunions mensuelles des chefs de projets contrat de ville et rénovation urbaine ;
- la rédaction de l'appel à projet annuel du contrat de ville ;
- la gestion du guichet unique de demandes de subvention (Site extranet de l'ACSé - APPEL) ;
- l'accompagnement des porteurs de projet dans le montage de dossiers ;
- l'animation des partenariats et notamment pour articuler les dispositifs avec les programmes de rénovation urbaine ;
- la mise en place d'une démarche d'observation et d'évaluation du contrat de ville.

Fréquence de réunion : une fois tous les deux mois.

4.5 Le comité des partenaires de la Rénovation Urbaine

Le comité des partenaires de la Rénovation Urbaine réunit l'ensemble des acteurs concernés par les deux projets de rénovation urbaine : le Grand Dijon, en tant que porteur de projet, la délégation locale de l'ANRU, les villes de Chenôve et de Dijon, les maîtres d'ouvrage et les financeurs, notamment la Caisse des Dépôts et les conseils Régional et Départemental. Il se réunira une fois par trimestre au cours de la première année et autant que de besoin.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENT DES PARTENAIRES ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

5.1 Le Grand Dijon s'engage, en tant que « porteur » du projet urbain de cohésion sociale et urbaine, à mettre en œuvre pendant la durée de la convention, un programme d'actions en vue de remplir les objectifs opérationnels précités notamment à travers un appel à projet annuel. Il s'engage également à favoriser la mise en œuvre d'actions relevant d'autres maîtres d'ouvrage, notamment par sa participation financière dès lors que ces actions concourent à atteindre les objectifs de la stratégie de cohésion sociale et urbaine.

Il s'engage à :

- ⤴ mettre en œuvre les orientations de la stratégie de cohésion sociale et urbaine ;
- ⤴ inciter au développement d'actions répondant aux orientations stratégiques de la région notamment à :
 - favoriser l'articulation des actions permettant de construire des parcours positifs d'accès à la formation ou à l'emploi ;
 - favoriser l'articulation des actions permettant l'appropriation des espaces publics et la valorisation de l'image des quartiers concernés ;
- ⤴ transmettre annuellement à la Région les éléments de bilan permettant l'évaluation des objectifs de la convention présente qui seront examinés lors du comité de pilotage annuel ;
- ⤴ informer la région des événements relatifs aux actions soutenues par la région et à mentionner systématiquement le financement de la région dans toutes les opérations de communication relatives aux actions soutenues par la région.

5.2 Engagements de la région Bourgogne

Seules les actions s'inscrivant dans le cadre des 3 axes arrêtés à l'article 2 seront soutenues par la région Bourgogne, et dont les modalités d'intervention sont définies ci-après.

La région s'engage à soutenir la stratégie de cohésion sociale et urbaine du territoire dans les termes suivants :

5.2.1 Soutien aux réhabilitations de logements sociaux

Actions éligibles

La région financera la réhabilitation thermique des logements sociaux en Bourgogne selon les critères et la procédure définie dans son règlement d'intervention « 54-37 – programme régional de réhabilitations ».

A titre expérimental, la région accompagnera la démarche de réhabilitation des copropriétés.

5.2.2 Soutien à la réhabilitation des équipements publics et à l'aménagement des espaces publics

Actions éligibles

La région pourra financer la réhabilitation thermique des équipements publics et les aménagements d'espaces publics en lien avec les opérations d'habitat locatif en Bourgogne selon les critères et la procédure définie dans son règlement d'intervention « 51-38 – conventions régionales de cohésion sociale et urbaine ».

Les opérations éligibles seront listées dans un avenant dédié au projet urbain.

Engagement financier

L'engagement financier sera formalisé dans l'avenant dédié au projet urbain cité ci-dessus.

5.2.3 Soutien aux actions d'animation et d'accompagnement liées aux objectifs opérationnels du territoire en lien avec les orientations stratégiques de la région

Actions éligibles

La région pourra financer les actions d'accompagnement à la réduction de la consommation d'énergie, d'animation d'espaces publics et des actions favorisant l'accès à l'orientation, à l'information, à la formation et à l'emploi selon les critères et la procédure définie dans son règlement d'intervention « 51-38 – conventions régionales de cohésion sociale et urbaine ». La région pourra soutenir des études dans le cadre de la formalisation du projet urbain.

Conformément à son règlement d'intervention, et dans le cadre de la procédure d'instruction mise en place sur chaque territoire éligible en lien avec la région, les programmations seront validées annuellement. Les dossiers seront transmis pour instruction aux services de la région. Après validation, les subventions seront engagées par l'assemblée régionale après réception du dossier complet.

Engagement financier

La région s'engage à mobiliser au maximum une enveloppe à hauteur de 620 000 € sur la période 2015-2017 avec, à titre indicatif, la répartition annuelle suivante :

2015	250 000 €
2016	200 000 €
2017	170 000 €

Les montants des années suivantes seront définis fin 2017 au plus tard, au regard des résultats de l'évaluation à mi parcours.

ARTICLE 6 – MODALITES D'ENGAGEMENT DES SUBVENTIONS

Les décisions de financement des actions seront adoptées individuellement par l'assemblée plénière ou en commission permanente du Conseil Régional de Bourgogne, dans le respect des règles établis dans les RI et sous réserve de la disponibilité budgétaire des crédits.

Des conventions d'application précisant les modalités de gestion des subventions pourront être passées entre la région et les maîtres d'ouvrage.

ARTICLE 7 – DURÉE DE LA CONVENTION

Pour la réalisation des objectifs des articles 2 et 3, les parties mettent en place un programme d'intervention s'achevant au plus tard le 31 décembre 2020.

ARTICLE 8 – AVENANTS A LA CONVENTION

Au regard de l'évolution des projets, les parties peuvent se mettre d'accord pour modifier la présente convention par voie d'avenants.

Les avenants devront faire l'objet d'une validation par l'Assemblée plénière du Conseil Régional de Bourgogne.

Fait à DIJON,

Le Président du Conseil Régional de Bourgogne	Le Président de la Communauté Urbaine du Grand Dijon
François PATRIAT	Alain MILLOT

